

Pensions

**4 %, du mieux,  
mais loin des besoins!**



## MGEN: des arbitrages très contestables

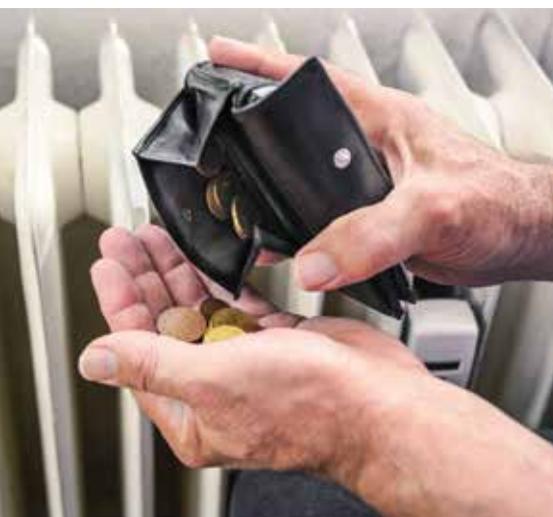
Face à la concurrence acharnée que se livrent les mutuelles et les assurances privées, la MGEN multiplie les offres tarifaires en fonction de l'âge et des prestations. Lors de l'A.G. de juillet dernier à Paris, la MGEN a fait un pas de plus dans cette orientation en décidant sans grand débat, de créer, pour les retraité-es, au 1<sup>er</sup> janvier pro-

chain, 2 tranches d'âge supplémentaires (moins de 65 ans, 65/69 ans, 70/74 ans, 75 ans et plus) pour les 4 « paniers » existants: initiale, équilibré, référence et intégrale. De surcroît, elle fige pour 3 années de plus le plafond des cotisations pour les salaires les plus élevés, ce qui constitue un nouveau recul des principes de solidarité. Le niveau de cotisation, lui, a pour la plupart des retraité-es, lourdement augmenté depuis 2010: près de 60% pour le panier « référence »!

● **Deny Nonnet**



© DR



© DR

## Énergie, ça flambe!

Le gouvernement annonce sa volonté de reprendre à 100% le capital d'EDF. La vigilance reste de mise afin qu'EDF, société publique, soit renforcée et non démantelée pour réserver ses branches rentables au privé et laisser les secteurs coûteux à la charge du contribuable, comme l'envisageait le plan Hercule avant son abandon, sous la pression syndicale. Sa sortie du marché de libre concurrence, imposé par l'UE, est indispensable pour que dans les mois, les années à venir, personne n'ait à choisir entre payer sa facture d'énergie ou manger. Une politique d'indépendance énergétique va de pair avec une politique de transition écologique ambitieuse: développement des énergies renouvelables, réel plan d'aides ou de subventions pour l'isolation de l'habitat particulier, des bâtiments publics, des collectivités locales et des locaux d'entreprises... ● **Sonia Lejeune, Évelyne Forcioli**

## Fin de la redevance télé: l'audiovisuel public en danger

«La suppression (...) supprime une taxe affectée dont sont exonérés les plus pauvres (4 millions de foyers fiscaux) et on remplace par une part de la TVA qui est l'impôt le plus injuste; donc au nom du pouvoir d'achat, on va pénaliser les plus pauvres et risquer de détruire les finances de l'audiovisuel public» dénonce Denis Gravouil, secrétaire de la CGT spectacle.

Les entreprises de l'audiovisuel public, France Télévisions, Radio France, l'INA, France Médias Monde, TV5Monde, Arte jouent un rôle essentiel de soutien à l'investigation, à la création et à la diffusion du cinéma, de la fiction, du documen-

taire, du film d'animation, du spectacle vivant et de la musique. Un collectif de plus de 450 professionnels du secteur audiovisuel a alerté dans une tribune sur les risques de cette suppression dans un contexte où la lutte contre la désinformation constitue une priorité. Les signataires regrettent que l'indispensable discussion soit escamotée au détour d'un projet de loi de finances rectificatif au cœur de l'été.

La culture mérite mieux!

● **Évelyne Forcioli**



© DR



## Sommaire

### En Bref

- 02 > MGEN et solidarité  
Énergie, ça flambe!  
Audiovisuel public en danger

### Actu

- 03 > Sobriété? Pour qui? Pourquoi?
- 04 > Revalorisation: du mieux, mais loin des besoins!
- 05 > Prendre en charge la perte d'autonomie
- 06 > Pénurie de soignant-es

### Sortir et découvrir

- 07 > La Haute-Loire? Où c'est?

### 3 questions à...

- 16 > Julien Fonte

## Sobriété? Pour qui? Pourquoi?

Selon que l'on soit à la retraite depuis plusieurs années ou plus récemment, avec une pension amputée ou non (carrière incomplète, décote, C.S.G. augmentée...), poly-pensionné-e ou pas, la dévalorisation des pensions a été plus ou moins forte ces deux dernières décennies. Mais elle n'a épargné personne. L'inflation, qui risque de s'installer durablement, frappe durement le monde du travail dont les retraité-es.

Le Président et sa majorité détournent le regard des véritables responsabilités de cette situation et ignorent les indispensables ruptures sociales et économiques. Chèques-aumônes, primes défiscalisées, augmentations des salaires et pensions très en-deçà des hausses du coût de la vie et tardives se succèdent pendant que des grands groupes soustraits à la solidarité nationale engrangent les superprofits, en pleine crise. Quelques centaines de familles en cet été surchauffé ne connaissent pas la frugalité énergétique et accumulent de gigantesques fortunes. Ce pouvoir ne les oblige à rien: il les protège!

Les salaires et pensions ne sont en rien responsables de l'inflation. Certes, la crise énergétique et la situation internationale pèsent. Mais la course folle aux profits, l'accroissement des marges cassent les services publics, détournent les richesses utiles à la population et au cadre de vie.

Après le «grand débat» ou la convention citoyenne sur le climat, la Conférence Nationale de la Refondation ne trompe plus que ceux qui le veulent bien. La FSU, attachée à une véritable refondation de la démocratie sociale, a fait le choix de ne pas se rendre à la réunion de lancement. Sans majorité absolue, le gouvernement est prêt à toutes les alliances complaisantes avec les droites, y compris extrêmes.

Après les dernières secousses électorales, le mouvement social a manifestement un rôle essentiel à jouer. Les mobilisations qui se construisent feront reculer la résignation. Qu'elles montrent la force de toutes celles et ceux qui sont maltraité-es et redonnent espoir! Les retraité-es du SNUipp et de la FSU y porteront leurs exigences.

● **Claude Rivé, le 8 septembre**

### Encart joint à Fenêtres sur cours n° 485

Numéroté de 1 à 8 – distribué aux adhérents retraités  
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,  
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.  
T.: 01 40 79 50 00

**Directeur de la publication:** Guislaine DAVID

**Rédaction:** Françoise CELERIER-ECHEVERRIA, Jean-Louis CROZEMARIE, Alain DERCOURT, Évelyne FORCIOLI, Jacques LECOFFRE, Sonia LEJEUNE, Deny NONNET, Claude RIVÉ

**Conception graphique et mise en page:** Emmanuelle Roncin et Clément Chassagnard

**Impression:** Limprime – ISSN 1241-0497 • CPPAP 3695 D 73 S

# Augmentation des pensions : 4%, du mieux mais loin des besoins !

Au fil du temps passé à la retraite, une véritable ponction s'est opérée sur nos pensions à plus ou moins bas bruit en période de faible inflation. Les effets s'aggravent aujourd'hui avec l'inflation galopante. Quand l'énergie et l'alimentaire sont impactés, les conséquences sur notre vie ne se font pas attendre.



© SHUTTERSTOCK

« Quand augmentation il y a, elle est **systématiquement inférieure** au niveau réel de l'augmentation des prix »

et retraités de plus en plus nombreux ! Et en cette fin d'été, toujours aucune trace sur le bulletin de pension !

### Par l'amont et l'aval !

On mesure ainsi le lien fort entre le durcissement des conditions d'accès à la retraite que le gouvernement se prépare à engager à nouveau et l'affaiblissement du niveau de vie de cette catégorie de la popula-

tion, à ses yeux non productive et budgétivore. Un motif légitime de participation massive des retraités dans les mobilisations aux côtés des actives et actifs pour dénoncer la cohérence des attaques. Cette convergence s'exprime le 29 septembre à l'appel des syndicats CGT, FSU et Solidaires, exigeant justice sociale et écologique, restauration des services publics gravement affaiblis, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et pour le monde du travail le droit à un temps de retraite digne.

### Le G9 dans l'action pendant le débat parlementaire

La loi de finances de la Sécurité Sociale 2022 traitera entre autres du financement des retraites, de la revalorisation des pensions et des mesures pour la perte d'autonomie.

L'action revendicative sera donc bien à l'ordre du jour pendant la session parlementaire. Les retraités se feront entendre avec les organisations syndicales du groupe des neuf, dont la FSU.

Le G9 se prépare également à interpeller les groupes parlementaires (hors RN), sur l'AGIRC-ARRCO puisque les retraites complémentaires ne sont même pas augmentées des 4% de juillet, ainsi que la CARSAT après les nombreux retards de versement des pensions. ● Jacques Lecoffre

Depuis 20 ans, l'érosion continue du pouvoir d'achat des pensions s'explique par leur sous-revalorisation année après année. Au lieu de revaloriser les pensions par anticipation de l'inflation en une ou plusieurs fois dans l'année, puis d'ajuster en fin d'année (comme par le passé), la mécanique actuelle produit des retards systématiques.

Et, noyau de cerise sur la maigre tartine, quand augmentation il y a, elle est systématiquement inférieure au niveau réel de l'augmentation des prix ! C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 la perte mensuelle était de 300 € si l'on prend en référence la pension brute de 2 000 € du 1<sup>er</sup> janvier 2013. (cf. *Infos retraités* de mars 2022).

### + 4%, une manipulation grossière

La hausse des pensions de 4% au 1<sup>er</sup> juillet porte indéniablement la trace partielle de nos mobilisations unitaires qui ont permis de mesurer la réalité des reculs accumulés.

Pour autant, pour justifier le décalage entre l'inflation constatée à 5,5% pour les six premiers mois de 2022 et ce taux retenu de 4%, le gouvernement y a ajouté l'augmentation de 1,1% décidée au 1<sup>er</sup> janvier 2022... au titre du rattrapage de l'année 2021. Grossière manipulation, indigne au regard des difficultés de vie de retraitées

# Exit la loi grand Âge

La loi « grand âge » comme celle sur l'autonomie sont de nouveau rangées dans les placards! Alors que depuis des années et singulièrement durant les campagnes électorales, une loi est promise pour répondre aux besoins de toutes celles et tous ceux fragilisés par un handicap, un accident, une maladie.

**Les récents scandales** ORPEA et KORIAN ont montré qu'une loi du grand âge et de l'autonomie s'avère nécessaire pour mieux encadrer et définir les pratiques, les organisations, les moyens et les financements. Un nouveau rapport présenté en juillet au Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge par l'ancien directeur de la Sécurité Sociale, Dominique Libault, affirme qu'il « n'y aura de droit au parcours de l'autonomie que si l'on instaure un véritable service public territorial de l'autonomie ».

Ce rapport ne couvre pas toutes les problématiques. Il fait l'impasse sur le problème majeur du financement. Il a cependant le mérite de préciser et simplifier le parcours de l'usager dans le cadre du service public et il constitue un point d'appui important pour concrétiser la revendication d'un grand service public d'autonomie qui associe dépendance et handicap. Il doit être financé par une cotisation de Sécurité



© UNSPLASH

sociale patronale et salariale et géré dans le cadre de l'assurance maladie et des missions assurées par la CNSA<sup>1</sup>.

« Il n'y aura de droit au parcours de l'autonomie que si l'on instaure un **véritable service public territorial de l'autonomie** »

de soins à domicile (hausse du SMIC et revalorisation salariales indispensables pour l'attractivité des métiers). Ceux-ci sont réclamés de toutes parts: personnels, usagers, familles,

## Renoncements gouvernementaux

Le gouvernement renonce à cette ambition. En témoigne la minceur des propositions du séminaire gouvernemental du 22 août dernier. Même si la promesse de la création de 50 000 postes d'infirmières et d'aides soignantes (sur 5 ans?) figure dans le seul item consacré à l'autonomie, on peut s'interroger, sans ressource nouvelle, sur la crédibilité d'une telle annonce.

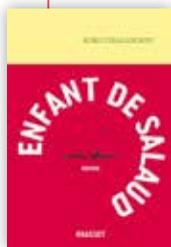
Le gouvernement dit vouloir utiliser le budget de la Sécurité sociale pour obtenir les moyens nécessaires aux EHPAD et services

EHPAD, associations, départements... L'enjeu des prochains débats et des mesures qui seront arrêtées lors de l'examen du prochain PLFSS<sup>2</sup> est sans doute très important. Mais un PLFSS, même ambitieux, ne peut suffire. ● **Deny Nonnet**

1. CNSA: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
2. PLFSS: Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale



## – Biblio –



**Sorj Chalandon**  
**Enfant de salaud**

Tout le monde n'a pas « la chance » d'avoir un père chanteur, footballeur, professeur de judo,

parachutiste, espion, pasteur, facteur et conseiller personnel du Général de Gaulle, et pourtant... Raconter le calvaire d'un enfant de 13 ans aux côtés d'un père paranoïaque, violent, manipulateur, mythomane, c'est le pari réussi que nous propose Sorj Chalandon dans *Profession du père* paru en 2015.

Dans *Enfant de salaud* paru en 2020, il livre la vérité sur le passé de son père après la récupération de son dossier pénal mentionnant son emprisonnement à Lille en 1945 pour indignité nationale. Il sait ainsi tout de ce père qui a revêtu 5 uniformes différents, de la SS aux Francs-Tireurs et Partisans, à chaque fois vers les bottes les plus reluisantes du moment. Nous sommes en 1987 et, en même temps que s'ouvre le procès de Klaus Barbie, s'ouvre celui du père qui y assiste en même temps que son fils.

Sorj Chalandon a couvert le procès Barbie pour Libération et obtenu le prix Albert Londres pour ce travail.

Un roman bouleversant qui touche à l'intime et à l'universel. Ici, l'auteur « a changé ses larmes en encre » et nous offre sans doute la clef pour comprendre toute son œuvre. ● **Françoise Célérier-Echeverria**



© SHUTTERSTOCK

## Les déserts médicaux s'étendent

**En 2019, 5,4 millions de personnes n'avaient pas de médecin traitant. La moitié d'entre elles, parmi lesquelles beaucoup de retraité-es, étaient en « recherche active ». Selon une étude d'UFC Que Choisir en 2019, publiée dans le numéro 586 du magazine, 44% des généralistes refusent de prendre de nouveaux patients.**

**Ces dernières semaines**, la presse se fait l'écho des difficultés grandissantes pour trouver un médecin ou obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable.

Les effets de la pénurie organisée du début des années 1990 continue de sévir malgré une légère augmentation des recrutements, loin des 15 000 installations annuelles nécessaires (toutes disciplines confondues) pour répondre aux besoins. Ceux-ci sont liés aux départs en retraite, à l'évolution des métiers de santé, aux aspirations à travailler plus collectivement sur un temps de travail normal.

### Développer les centres de santé

Pour répondre à l'urgence, des tentatives plus ou moins louables et appropriées se développent dans les territoires: télé-mé-

decine, création de postes d'infirmières de pratiques avancées, mais aussi « débau-chages » de médecins de pays étrangers voire du canton voisin! Les plans définis aux niveaux des régions constituent des avancées plus prometteuses. Ainsi, en centre Val de Loire, 200 places supplémentaires de médecins sont demandées et l'universitarisation du CHR d'Orléans a été enfin obtenue. Le recrutement à terme de 150 à 300 médecins salariés exerçant dans 50 centres de santé est également positif. Ces centres se développent aussi dans le Pas-de-Calais comme en Saône et Loire. Ce sont des points d'appui importants pour favoriser les échanges de pratiques et de savoirs, lutter contre les pratiques concurrentielles, l'isolement des praticiens et *in fine* réduire les déserts médicaux.

● **Deny Nonnet**

# La Haute-Loire, ce département méconnu

43? C'est quoi comme département? La Haute-Loire. La Haute-Loire? Ah oui! Saint-Étienne! Ah non! Saint-Étienne c'est la Loire. La Haute-Loire, c'est plutôt... Cet échange, familier aux altiligériens, le prouve: il existe bien un triangle des Bermudes au cœur du Massif Central. Essayons de cerner davantage cette Terra quasi incognita.

**La Haute-Loire**, c'est peut-être avant tout (hélas?) Le Puy-en-Velay, ville mariale, croisée de chemins prestigieux et aire d'envol de son très droitier député-maire Laurent Wauquiez, président de la récente (et aberrante) région Auvergne-Rhône-Alpes. Certes, l'ancienne ville, sombre, rébarbative et confite en religion, désormais restaurée en vives couleurs Renaissance mérite le détour. Elle a su mettre en valeur ses atouts historiques (son incontournable cathédrale, son Hôtel du Département, le Musée Crozatier, le pittoresque quartier d'Aiguilhe) et s'en créer de nouveaux en ressuscitant les Fêtes renaissance du Roi de l'Oiseau, en se dotant de la superbe piscine de La Vague...

## Loire ou Allier?

Un département aussi varié que la Haute-Loire ne saurait pourtant se réduire à son chef-lieu, bien qu'il en constitue le fleuron incontestable. La variété se manifeste partout dans ce territoire qui emprunte à tant d'anciennes provinces: Auvergne, Velay, Vivarais, Gévaudan, Forez. Diversité des altitudes, des reliefs, des sols, des roches... et même des fleuves! Car, bien que son patronyme n'en fasse pas mention, ce n'est pas un seul mais, avec l'Allier, deux cours d'eau majeurs qui la traversent inté-

*La variété se manifeste partout dans ce territoire*

gralement. Et d'aucuns ne sont encore pas tout à fait convaincus que ce soit bien la Loire qui coule entre St Brévin et St Nazaire...

## Des paysages très contrastés

De toute cette diversité résulte une gamme étendue de paysages changeants selon que l'on arpente le département des sucres volcaniques du Velay aux blocs granitiques entourés de forêts du plateau de la Margeride, des austères façades de pierre noire de la région

du Puy à la douceur des tuiles romaines recouvrant les murs clairs des maisons du Brivadois, des gorges sauvages des cours supérieurs de l'Allier ou de la Loire aux collines du Livradois Forez.

Enfin, la fréquentation du terroir qui a vu naître des personnalités aussi contrastées que Jules Vallès et La Fayette et sur lequel planent encore la mémoire de Gaspard des Montagnes ou le souvenir de la Bête du Gévaudan ne saurait être que hautement recommandée.

● **Jean-Louis Crozemarie**



© SNUJPP-FSU



© SNUIPP-FSU

### Julien Fonte

co-secrétaire général du SNUTER-FSU : Syndicat National Unitaire de la Fonction Publique Territoriale.

## La particularité du SNUTER: son champ de syndicalisation couvre **un versant entier de la Fonction Publique**

locale. Pour autant, il faut continuer à porter nos revendications de transformation sociale et porter les valeurs qui fondent notre syndicalisme en défendant notamment les principes de neutralité et de laïcité du Service public, contre les tentatives d'instrumentalisation visant à stigmatiser certaines catégories de population. Par ailleurs, dans les luttes que nous menons, nous refusons de nous adresser ou de chercher du soutien chez des élu-es RN.

### **(1)** *Quel est le champ de syndicalisation du SNUTER-FSU ?*

Le SNUTER syndique l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Territoriale, quel que soit leur statut. Il possède donc une particularité dans la FSU, car son champ de syndicalisation couvre un versant entier de la fonction publique. La majorité de nos adhérent-es sont des agent-es de catégorie C, exerçant dans les mairies, les départements ou les régions. Nous syndiquons beaucoup d'agent-es de collèges et de lycées, des ATSEM<sup>1</sup>, des personnels d'animation périscolaire et dans le secteur du travail social. Le SNUTER est aujourd'hui bien reconnu dans la FSU et travaille régulièrement avec d'autres syndicats de la fédération sur des sujets communs, à la fois sur les sujets généraux qui concernent le statut de la fonction publique et sur des sujets plus spécifiques, comme le travail social ou les enjeux liés aux personnels territoriaux dans les écoles, collèges et lycées.

### **(2)** *Quelle gestion des relations et activités professionnelles avec les élu-es d'extrême-droite ?*

L'élection d'une majorité du Rassemblement National dans une collectivité pose un défi majeur pour notre syndicalisme, à la fois résolument impliqué dans la lutte contre l'extrême droite mais également attaché à défendre au quotidien les agent-es, aussi bien individuellement que collectivement. D'autant plus que le RN développe localement des stratégies de répression et de discrimination antisyndicales brutales, qui peuvent conduire à la disparition pure et simple d'une section

### **(3)** *Quelles sont vos priorités pour les personnels de la Fonction Publique Territoriale ?*

Aujourd'hui, pour le SNUTER, la priorité pour la Fonction Publique Territoriale réside dans une revalorisation significative des salaires. L'augmentation de 3,5% du point d'indice est très insuffisante et ne couvre absolument pas le décrochage des salaires par rapport à l'inflation depuis 2001. Les agent-es de la Fonction publique territoriale sont celles et ceux qui ont le salaire médian le plus bas, même en-dessous des salarié-es du privé, et pourtant restent les grand-es oubliés des mesures salariales prises par le gouvernement en juillet. La revalorisation a minima des grilles de catégorie C et de catégorie B, qui dépassent à peine le SMIC, constitue une mesure de court terme qui ne répond pas à la nécessité de revaloriser l'ensemble des grilles, de manière cohérente, afin de redonner du sens aux carrières. C'est fondamental pour redonner du sens tout court au service public local, miné par des logiques gestionnaires qui dégradent les conditions de travail et donc la qualité du service rendu aux usagers. ● **Propos recueillis par Alain Dercourt**

1. Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles